



# LOI XAVIER BERTRAND : UN DÉFI POUR LES ENTREPRISES DE LA SANTÉ

Livre blanc

# édito

Depuis 20 ans, Concur accompagne des milliers d'entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activité, dans la gestion de leurs notes de frais et de leurs déplacements professionnels.

Dans ce domaine, les industriels de la santé connaissent une importante évolution avec la promulgation de lois de transparence des liens d'intérêt entre professionnels de la santé - la loi Xavier Bertrand en France. Si la plupart de ces industriels disposent déjà d'un système de gestion des notes de frais, ces systèmes ne sont souvent pas calibrés pour répondre aux obligations et aux difficultés spécifiques imposées par les nouveaux cadres réglementaires.

A l'image du Sunshine Act aux Etats-Unis, le sujet de la loi Xavier Bertrand est complexe. Mais en tant qu'expert de la gestion des notes de frais, nous y avons été très largement confrontés puisque nous comptons parmi nos 20 000 clients, plus de 700 organisations de l'industrie de la santé, dont 17 des 20 plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux.

C'est donc tout naturellement et pour partager cette expérience que nous avons souhaité réaliser ce livre blanc. Il a pour objectif d'aider les entreprises impactées par ces nouvelles lois à poser les bonnes questions afin de réaliser les choix appropriés quant à la gestion des notes de frais et des déplacements professionnels, au regard des obligations imposées par le nouveau cadre réglementaire.

Enfin, nous présentons les moyens, outils et partenariats développés par nos équipes pour répondre aux problématiques spécifiques des industriels de la santé.

J'espère très sincèrement que ce livre blanc sera utile à tous les industriels de la santé. Nos équipes se tiennent bien évidemment à leur disposition pour toute information complémentaire.

Bonne lecture.

**Pierre-Emmanuel Tetaz**  
**Directeur Général Concur**

# SOMMAIRE

## **1. La loi Xavier Bertrand : la transparence au coeur du dispositif**

- A. Des mesures de transparence pour plus de confiance
- B. Les impacts de la loi sur l'organisation et le système de gestion des dépenses des entreprises concernées

## **2. Un défi de taille pour les entreprises concernées**

- A. De nombreux détails à capturer pour une parfaite conformité
- B. Le risque lié à la forte probabilité d'erreurs, d'oublis ou de données manquantes
- C. Des entreprises inégalement préparées

## **3. L'expertise et la solution Concur**

- A. La solution de gestion de déplacements et frais professionnels Concur Travel & Expense
- B. Les fonctionnalités dédiées « Transparence des liens d'intérêt »
- C. Le partenariat Concur & Cegedim

## **Conclusion**

# 01

## La loi Xavier Bertrand : la transparence au cœur du dispositif

Objectif de la loi Xavier Bertrand, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2013 : instaurer une transparence des liens existants entre les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire ou cosmétique et les acteurs du monde de la santé. A la clé : plus de confiance dans le système de sécurité sanitaire français du médicament.

### A. DES MESURES DE TRANSPARENCE POUR PLUS DE CONFIANCE

#### 1. Les catégories de liens à déclarer

Selon les textes, deux catégories de liens d'intérêt entrent dans le champ d'obligation de la déclaration imposée par la loi : les conventions et les avantages en nature ou en espèces.

- **Les conventions (hors achats de biens ou de services) :** les conventions sont des contrats établis dans le secteur médical. Il s'agit de rendre public leur existence sans mentionner les montants financiers concernés.
- **Les avantages en nature ou en espèces (directs ou indirects) :** il s'agit des avantages sans contrepartie d'une valeur égale ou supérieure à 10 euros TTC dont un professionnel de la santé peut bénéficier. Leur nature et leur montant doivent être obligatoirement publiés.

**Ce livre blanc s'attache à répondre aux problématiques liées à la deuxième catégorie : les avantages en nature ou en espèces.**

#### 2. Les modalités de déclaration

La réglementation française impose une publication au grand public deux fois par an portant sur les informations des six derniers mois. Les conventions et avantages signés ou perçus au premier semestre sont publiés au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, et ceux du second semestre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

La première publication a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et concernait les informations de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2013. Pour cette première échéance et en attendant la création par les pouvoirs publics d'un site internet dédié, les entreprises et les ordres professionnels ont dû publier les informations sur leurs propres sites web. Depuis le 3 décembre 2013, le site public de déclaration mis en place par la Direction Générale de la Santé (DGS) est disponible pour les entreprises. Ses conditions de fonctionnement font l'objet d'un Arrêté :

*“L’Arrêté du 3 décembre 2013 relatif aux conditions de fonctionnement du site internet public unique mentionné à l’article R.1453-4 du code de la santé publique.”*

La transmission des informations s’effectue de manière sécurisée et selon une des trois modalités suivantes (au choix des entreprises) :

- Une saisie en ligne via un formulaire disponible sur le site internet de la DGS,
- Un dépôt en ligne de fichier,
- Un envoi automatique par l’intermédiaire d’un web service.

Depuis la mise en ligne de cette interface dédiée, la publication sur les sites des entreprises et des ordres professionnels n’est plus obligatoire. Ce site est donc opérationnel pour les prochaines campagnes de publication. Les informations restent en ligne cinq ans, quel que soit le support et doivent être conservées dix ans par l’entreprise.

## **B. LES IMPACTS DE LA LOI SUR L’ORGANISATION ET LE SYSTÈME DE GESTION DES DÉPENSES DES ENTREPRISES CONCERNÉES**

Le « Sunshine Act à la française » confronte les industriels du médicament, de la cosmétologie ou des équipements de santé à des difficultés chronophages et organisationnelles pour se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions.

Les sociétés ont l’obligation de déclarer les liens financiers qu’elles entretiennent avec les professionnels et les organisations du secteur de la santé. Tous les cadeaux, repas, paiements, subventions et contributions en nature doivent être comptabilisés individuellement et rapprochés du professionnel de santé bénéficiaire. Puis les détails concernant le lien d’intérêt et ceux concernant le professionnel de santé doivent être déclarés dans des bases de données en ligne, selon le format réglementaire. La loi prévoit des sanctions à l’encontre des entreprises qui omettent délibérément de déclarer chacun de ces liens financiers dans le détail et selon le format définis par les textes.

Face à ces mesures de transparence des « liens d’intérêt », les entreprises concernées se retrouvent confrontées à une surcharge de travail importante et coûteuse. Les moyens de gestion des dépenses dont elles sont équipées ne sont souvent pas assez souples ni assez précis pour respecter les obligations légales de transparence. Les entreprises doivent entreprendre une évaluation stratégique de leur système actuel afin de déterminer si elles sont en mesure de suivre et de déclarer efficacement ces liens avec la précision et le format imposés. Ce n’est qu’à travers cet exercice et en se dotant d’une organisation et de moyens adéquats et pérennes que les sociétés peuvent éviter une désorganisation coûteuse et s’assurer de la ponctualité et de la fiabilité de leurs déclarations.

**Tous les cadeaux, repas, paiements, subventions et contributions en nature doivent être comptabilisés individuellement et déclarés dans des bases de données en ligne accessibles au grand public.**

# 02

## Un défi de taille pour les entreprises concernées

Les avantages en nature ou en espèces correspondent à une multitude de « petites » transactions : selon une estimation Concur ces dernières représentent environ 80 % du volume pour seulement 20 % du montant moyen total des avantages à déclarer. En majorité cette multitude de petites transactions constituent des dépenses réalisées par les collaborateurs et qui feront l'objet d'une demande de remboursement ultérieure auprès de l'employeur. Il s'agit donc de notes de frais gérées selon un processus et des règles spécifiques plus ou moins établis, détaillés et outillés. Les entreprises de la santé ont donc tout intérêt de s'assurer de la mise à niveau de leurs processus, de la mise à jour de leurs règles et politiques de dépenses. Il leur est aussi fortement conseillé de s'équiper d'une solution d'automatisation de gestion des notes de frais suffisamment élaborée pour intégrer tous ces éléments et pour relever le défi de la transparence.

### A. DE NOMBREUX DÉTAILS À CAPTURER POUR UNE PARFAITE CONFORMITÉ

Si de nombreuses entreprises du secteur de la santé disposent déjà d'une organisation (processus, règles de gestion) et d'un système pour gérer les notes de frais, la plupart de ces éléments n'ont pas été prévus et ne sont pas calibrés pour répondre aux obligations et aux difficultés spécifiques posées par la loi Bertrand. En effet, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques ou les fabricants de matériels médicaux doivent désormais pouvoir retracer et publier individuellement les paiements consentis aux professionnels de santé et y indiquer les détails relatifs à ces mêmes professionnels.

Retracer tous ces éléments n'est pas une chose aisée en soi. Mais les complications ne s'arrêtent pas là. Tout d'abord, les dépenses sont occasionnées chaque jour, sur le terrain et par de nombreux collaborateurs. Les entreprises ont tout intérêt de les répertorier au fur et à mesure et pourquoi pas en temps réel afin de réduire les oublis et d'assurer une traçabilité la plus exhaustive possible.

Notons également que pour se conformer aux exigences de transparence, les entreprises doivent créer un « dossier » spécifique pour chaque transaction et le relier à un bénéficiaire. Il semble logique et plus efficace de créer ce « dossier » au moment de la déclaration du frais par le collaborateur qui réalise la dépense dans le cadre de sa mission.

Par ailleurs, toujours selon les dispositions de la loi Xavier Bertrand, les entreprises sont tenues de déclarer les détails de l'avantage concernant les bénéficiaires. Pour les professionnels de la santé, il s'agit des : nom, prénom, adresse professionnelle, qualité (médecin, pharmacien...), titre (Docteur, Professeur...), spécialité, qualification, numéro d'inscription à l'ordre ou identifiants personnels dans le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS).

Outre les données relatives au bénéficiaire, le détail de l'avantage à publier comprend la date de versement, la nature et le montant arrondi à l'euro le plus proche. Les types d'avantages couverts par la nouvelle législation sont nombreux et spécifiques (ex : stylo, CD-ROM, clé USB, don de matériel, déjeuner, remboursement de frais, etc.).

Un avantage inclus dans une convention doit être publié (ex : un déjeuner lors d'une journée de formation). Les conventions d'hospitalité (ex : prise en charge des nuitées, repas, moyens de transports, etc.) doivent également être publiées ainsi que le détail des avantages consentis à cette occasion. Il est important que les entreprises prennent en compte, dans le cadre de leur réflexion, cette multitude de détails qu'il s'agira de consolider et les différentes sources dont ils proviennent.

Enfin, il faut avoir à l'esprit que toutes les notes de frais ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration. L'entreprise doit aussi s'organiser pour répondre à cette complexité supplémentaire.

Elle devra pouvoir différencier les dépenses classiques des dépenses établissant un lien d'intérêt avec les professionnels de santé. Ces dernières doivent pouvoir suivre un traitement qui leur est propre.

Pour être en mesure de réaliser avec efficacité des déclarations conformes aux obligations définies dans les textes, les entreprises impactées ont tout intérêt à définir des processus et des règles de gestion de notes de frais qui prennent en compte chaque particularité ou complexité évoquées ci-dessus. Voici un récapitulatif des éléments importants qu'il est fortement conseillé d'avoir à l'esprit et de prévoir :

- **Catégories de frais** : prévoir la mise en place de plusieurs catégories de frais. Les frais impliquant un lien avec un professionnel de la santé sont considérés comme une catégorie spécifique. Le système sélectionné doit être capable de gérer ces différentes catégories.
- **Politiques de dépenses** : prévoir la mise en place de plusieurs politiques de dépenses qui s'appliquent automatiquement selon des critères établis dans un outil qui aura cette capacité de gestion.
- **Suivi des invités / bénéficiaires** : pouvoir identifier avec le bon niveau de détail chaque invité à titre individuel, mais aussi au sein d'une organisation donnée.
- **Encadrement en valeur des avantages** : l'organisation doit également avoir la possibilité de fixer et contrôler une valeur minimale et un coût plafond par avantage consenti, voire par bénéficiaire.
- **Liens entre les avantages et les invités / bénéficiaires** : pouvoir répartir une dépense sur plusieurs bénéficiaires.

- **Regroupement des avantages par bénéficiaires :** possibilité de suivre et regrouper les avantages consentis à un bénéficiaire donné, en fonction d'un ensemble spécifique de types de dépenses et sur une période donnée.
- **Intégration à une base de données de professionnels de la santé :** prévoir un accès facile et direct à une base de données complète, exhaustive et à jour de professionnels et organisations de santé.
- **Capacité multi-pays :** si l'entreprise a des activités commerciales dans plusieurs pays, elle doit prévoir l'adaptation simple et sans surcoût démentiel de son organisation et système aux différentes situations en vigueur. Cette adaptation comprend la disponibilité du système dans les langues de chaque pays concerné.
- **Capacité d'évolution :** les lois existantes évoluent et certains pays qui n'ont pas encore imposé de contraintes légales peuvent être amenés à le faire. Ce caractère évolutif des réglementations, s'imposant particulièrement aux industriels de la santé, doit être prévu en amont et pouvoir être reporté simplement sur le système mis en place. Ce dernier doit donc être flexible et évolutif.

Un système de gestion des frais polyvalent qui permet d'intégrer tous ces besoins et qui offre les possibilités adéquates sera un allié de poids pour les organisations qui doivent faire face aux enjeux liés à la loi Xavier Bertrand.

Les organisations disposant d'activités dans plusieurs pays doivent s'assurer qu'elles ont mis en place des moyens leur permettant de répondre efficacement aux obligations spécifiques à chaque pays.

## **B. LES RISQUES LIÉS À LA FORTE PROBABILITÉ D'ERREURS, D'OUBLIS ET DE DONNÉES MANQUANTES**

Etant donnée la quantité importante de dépenses, le nombre élevé de collaborateurs qui en déclarent et la multitude de détails à fournir pour chaque dépense, les risques d'erreur et de données manquantes sont particulièrement élevés. Pour relever ce défi, les organisations doivent mettre en place des mécanismes de contrôle intelligents et souples pour :

- S'assurer que chaque dépense est capturée avec le bon niveau de détail,
- S'assurer que chaque dépense est mise en correspondance avec le bon bénéficiaire,
- S'assurer que tous les détails requis concernant les bénéficiaires sont bien capturés,
- S'assurer que chaque dépense saisie est facilement attribuable au bon collaborateur en cas de besoin de correction ou pour compléter les informations manquantes,

- S'assurer que tous les collaborateurs potentiellement concernés sont outillés pour réaliser leurs déclarations de manière conforme.

Idéalement, chaque collaborateur doit être équipé d'un moyen qui lui permet de déclarer en temps réel ses dépenses et tous les détails associés dont ceux des bénéficiaires. Il est ensuite conseillé de mettre en place des mécanismes de contrôle tout au long du processus en commençant par le moment où le collaborateur saisit sa dépense.

Les mécanismes de contrôle installés à cette étape consistent à vérifier automatiquement la conformité et la complétude de la dépense saisie et du bénéficiaire associé. En cas de problème, le système alerte le collaborateur lui demandant de vérifier, corriger, compléter certains détails de sa déclaration pour que celle-ci soit prise en compte et passe à l'étape suivante du processus de gestion défini (en général la validation par son manager). Ce mécanisme de contrôle et d'alerte peut être répété au niveau du manager lorsqu'il procède à la validation des frais de ses collaborateurs.

En bout de chaîne, c'est-à-dire au niveau de la vérification et du contrôle avant mis en paiement/remboursement - souvent réalisés par les équipes comptables - les entreprises ont intérêt à mettre en place des mécanismes leur permettant de déceler les erreurs résiduelles et de remonter rapidement à la source pour que celles-ci soient corrigées au plus vite. Elles doivent pouvoir par exemple exécuter des recherches croisées selon différents critères (service, collaborateurs, mais aussi montant des dépenses, date, type de dépense, type de bénéficiaire, nom de bénéficiaire, lieu, etc.). Il est également conseillé de se doter de moyens permettant de réaliser des audits aléatoires mais aussi ciblés – en fonction des erreurs qui semblent les plus répétitives par exemple.

Sans la mise en place de ces mécanismes de contrôle, les entreprises risquent d'omettre involontairement des bénéficiaires ou de ne pas répertorier l'exhaustivité des frais professionnels. Elles risquent également de commettre des erreurs ou d'omettre des détails obligatoires concernant les bénéficiaires et les dépenses. Elles s'exposent alors à des sanctions et à des amendes.

Les organisations réalisant une comptabilité performante peuvent éviter ces écueils mais ne surmontent pas pour autant la difficulté sur le long terme. Afin de consolider leurs données regroupées dans des formats de fichiers disparates, elles investissent du temps et des efforts considérables pour procéder aux vérifications et contrôles nécessaires. En dépit de ces efforts, une marge d'erreur importante persiste liée aux traitements manuels, alors que cette activité chronophage et sans valeur ajoutée peut être facilement automatisée.

Etant donné la quantité importante de dépenses, le nombre élevé de collaborateurs qui doivent en déclarer et la multitude de détails à fournir, les risques de données erronées ou manquantes sont élevés. Pour relever ce défi, les organisations doivent mettre en place des mécanismes de contrôle intelligents et souples dès la saisie de la dépense par le collaborateur et tout au long du processus.

### C. DES ENTREPRISES INÉGALEMENT PRÉPARÉES

<sup>1</sup> Questionnaire électronique mis en ligne sur le blog Loi Bertrand, enquête réalisée du 14 novembre au 9 décembre 2013 - 75 réponses enregistrées dont 45 membres AFAR.

Le Think Tank Loi Bertrand a réalisé une enquête<sup>1</sup> sur la manière dont les entreprises ont appréhendé la première publication de leurs liens d'intérêts avec les professionnels de la santé, en collaboration avec l'Association Française des Affaires Réglementaires et la Fédération Nationale de l'Information Médicale. En majorité, les entreprises étaient plutôt bien informées mais 36 % des interrogés révèlent qu'ils n'avaient pas toutes les informations nécessaires et que des doutes subsistaient.

Si les entreprises étaient informées, très peu étaient prêtes à la publication du décret et à sa circulaire d'application. En effet, 97 % des entreprises n'étaient pas suffisamment préparées et les échéances fixées difficiles à respecter. La majorité des entreprises déclare avoir des évolutions à faire concernant leur organisation et les processus. En effet, les 2/3 ont utilisé des solutions manuelles pour la première publication (extraction d'informations et ressaisie dans un tableur). On note que pour seulement 12 % des entreprises, la solution utilisée est considérée comme opérationnelle et pérenne.

Autre point non négligeable : la surcharge de travail. Pour 64 % des interrogés, la publication du décret a entraîné une forte charge de travail supplémentaire supérieure à 1 ETP<sup>2</sup>. 21 % d'entre elles étant dans l'impossibilité de répondre à cette question.

<sup>2</sup> 1 ETP correspond à une personne employée à temps plein toute une année

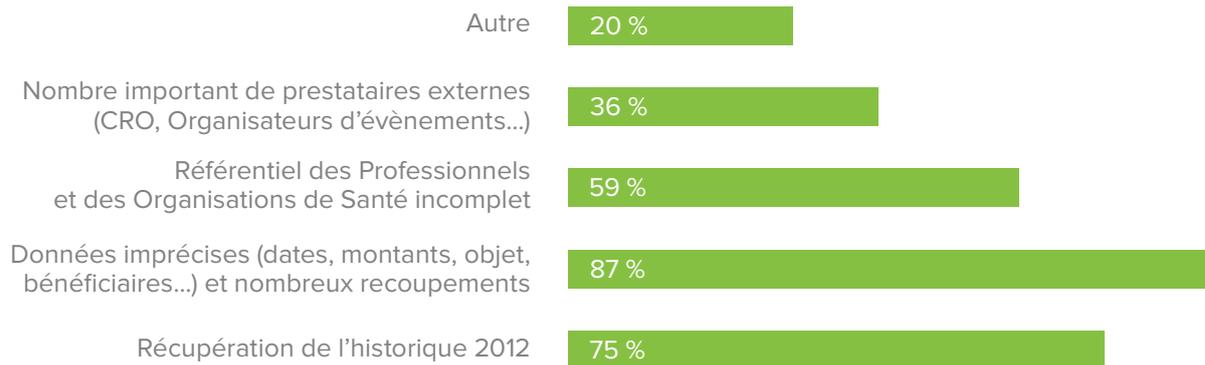
Si toutes les entreprises déclarent avoir rencontré des difficultés, pour 87 % d'entre elles le principal problème réside dans le manque de précision des données et dans la multitude des recoupements à effectuer. La complexité de récupérer l'historique 2012 arrive en deuxième position avec 75 %. Pour finir, 59 % déclarent un manque de qualité des référentiels des professionnels et des organisations de santé.

Cette étude met en exergue les difficultés du terrain remontées également par les entreprises sollicitant l'expertise Concur :

- Elles sont souvent bien informées mais pas prêtes.
- Elles ont souvent opté pour des moyens manuels afin de faire face dans l'urgence à la première déclaration, du moins en France.

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR EFFECTUER CETTE PUBLICATION

---



- Elles ont dû faire face à des surcharges de travail exceptionnelles.
- Elles ont conscience que cette solution n'est pas totalement opérationnelle ni pérenne et qu'elles vont devoir prévoir des évolutions en termes d'organisations, de processus et de moyens.
- Elles s'inquiètent du manque de précision et d'exactitude des données qu'elles ont à leur disposition.
- Elles s'inquiètent de la non exhaustivité des dépenses qu'elles déclarent.
- Elles s'inquiètent de la qualité et de l'exhaustivité de leurs référentiels PS (Professionnels de Santé) et OS (Organisations de Santé).

# 03

## L'expertise et la solution Concur

Leader mondial des solutions en mode SaaS de gestion des voyages et notes de frais, Concur compte plus de 20 000 entreprises clientes de toute taille et de tout secteur d'activité. Pour répondre aux problématiques spécifiques des entreprises du secteur de la santé, Concur a développé des fonctionnalités permettant de gérer les dépenses liées aux professionnels de la santé et de se conformer aux règles de transparence des liens d'intérêt en vigueur dans plusieurs pays. Concur accompagne ainsi plus de 700 acteurs du secteur de la santé, dont 17 des 20 plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux.

### A. LA SOLUTION DE GESTION DES DÉPLACEMENTS ET NOTES DE FRAIS CONCUR TRAVEL & EXPENSE

Combinant leadership technologique et expertise de la gestion de déplacements et notes de frais, Concur est portée par la même ambition depuis sa création : simplifier et faciliter les déplacements et frais professionnels à la fois pour les voyageurs et les gestionnaires de l'entreprise.

Tout en facilitant la vie des collaborateurs qui se déplacent et réalisent des notes de frais, la solution Concur Travel & Expense offre aux équipes dirigeantes une visibilité exhaustive sur les déplacements et notes de frais. Cette visibilité est l'élément indispensable pour piloter efficacement un budget important – le deuxième budget contrôlable après les salaires. A la clé : rationalisation des processus, réduction des coûts de traitement, gain de temps et flexibilité pour les collaborateurs et maîtrise du budget voyage et frais de déplacement pour les gestionnaires de l'entreprise.

### B. LES FONCTIONNALITÉS DÉDIÉES « TRANSPARENCE DES LIENS D'INTÉRÊT »

Fort de son expérience avec de nombreux industriels de la santé, Concur a développé une offre et des fonctionnalités spécifiques qui répondent aux challenges supplémentaires auxquels font face ces entreprises qui doivent répondre aux exigences de transparence des échanges vis-à-vis des professionnels et organisations de santé.

#### 1. Un type de note de frais « Transparence » associé à un traitement « Transparence »

Le paramétrage de la solution de gestion des notes de frais Concur est extrêmement riche et souple. Il peut prendre en compte tous les besoins concernant le traitement des notes de frais en général ainsi que les besoins relatifs au traitement spécifique de ce type de dépense ayant pour bénéficiaire un professionnel ou une organisation de santé :

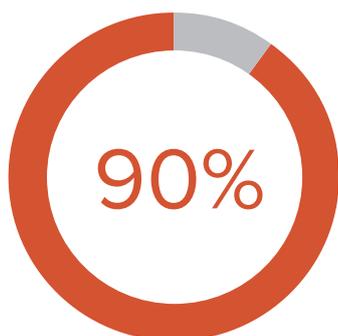
“Avec Concur, on ne peut pas faire d’erreur. Les noms des professionnels de santé, les adresses, les identifiants professionnels et les détails associés sont tous disponibles dans une même solution. Celle-ci répertorie également nos catégories de dépenses et les plafonds fixés. Tout est intégré dans la solution Concur Travel & Expense. C’est un énorme avantage pour nos collaborateurs. Le suivi des données relatives aux participants et invités est facile et rapide.”

Acumed

- **Création de plusieurs types de dépenses** : la solution permet de créer plusieurs types de dépenses. La création d’un type de dépense particulier « Transparence » est donc possible : les étapes, les interfaces, les champs et les informations requises sont spécifiquement configurés selon les besoins énoncés et fortement dépendants des obligations imposées par la loi en vigueur. De plus, l’utilisateur est accompagné pas à pas lors de la déclaration de sa dépense « Transparence ».
- **Création de plusieurs politiques de dépenses** : la solution permet de créer plusieurs politiques de dépenses et donc de créer une politique particulière « Transparence ». Les éléments associés à cette politique sont paramétrés dans l’outil : règles de gestion, workflow de validation, vérifications, audits, reportings, rapports, etc. L’utilisateur est totalement guidé dans ses déclarations « Transparence ».
- **Fonctionnalité de suivi des invités** : la solution dispose d’une fonctionnalité flexible et personnalisable de suivi des invités. Cette dernière offre la possibilité de prévoir un nombre de champs illimité. Elle sera naturellement imposée pour le type de dépense « Transparence ».
- **Des champs de suivi des invités illimités et personnalisables** selon les besoins des entreprises et de la loi en vigueur.
- **Intégration de la solution Concur à des bases de données de professionnels du marché** : telle que la base de données Onekey de Cegedim. Sans quitter leur note de frais en cours, les collaborateurs peuvent appeler la base de donnée qui s’ouvrira dans un pop-up, sélectionner le nom du bénéficiaire et tous les détails concernant ce dernier seront automatiquement rapatriés dans la note de frais au niveau des champs prévus à cet effet.

## 2. La saisie des frais en temps réel sur le web

Pour s’assurer d’avoir toutes les données, éviter les oublis et les surcharges de travail avant les échéances de déclaration, il est indispensable de proposer aux collaborateurs sur le terrain des moyens de soumettre efficacement les dépenses engagées en temps réel. La solution Concur est une solution Cloud. Elle est donc accessible à tout moment, depuis n’importe quel accès internet et de manière sécurisée avec un compte unique pour chaque utilisateur de l’entreprise.



des clients Concur dans l'industrie pharmaceutique utilisent le service d'audit Concur

“Les rapports consolidés de Concur nous ont fourni les bonnes informations, nous permettant ainsi de répondre aux exigences du Sunshine Act”  
Watson Pharmaceuticals

“Pour gérer le budget, nous cherchions une solution facile d'utilisation, nous permettant d'avoir la visibilité sur les frais engagés et facilement utilisable à distance et en déplacement. Concur est toujours dans l'innovation, c'est un vrai leader dans son domaine.”  
Abbot Laboratoires

### 3. L'Application mobile pour accompagner vos collaborateurs mobiles

Toutes les fonctionnalités de la solution Concur sont accessibles depuis les terminaux mobiles sur des applications développées en propre pour chacune des plateformes mobiles et tablettes. Avec cette disponibilité « anytime, anywhere, any device » les collaborateurs peuvent saisir leurs frais où qu'ils se trouvent et quand ils le souhaitent. A la clé : une flexibilité sans précédent, un gain de temps non négligeable, une amélioration de la productivité des forces de vente et surtout l'assurance de moins d'oublis et d'erreurs.

### 4. Les contrôles pour limiter les erreurs et omissions

La solution Concur favorise le paramétrage de règles de contrôle donnant lieu à des alertes automatisées et un workflow de traitement et de rectification des non-conformités. Cette fonctionnalité aide les entreprises de la santé à s'assurer de leur parfaite conformité en détectant les cas de non-respect dès la saisie des dépenses, puis en la vérifiant à chaque étape du processus. La solution offre également la possibilité de mettre en place des audits aléatoires ou ciblés. Ces règles peuvent être établies par pays, par service, par type d'utilisateurs ou par politique de dépenses. Ce découpage facilite le contrôle de conformité aux réglementations spécifiques à chaque entité, filiale, pays, région ou état.

### 5. Le Reporting pour des rapports clés en main à tout moment

La solution Concur intègre des fonctionnalités de reporting permettant la création de rapports complets exploitables en temps réel. Ils peuvent être produits et visualisés selon différents critères (ex : par employé, date, type de dépense, fournisseur, type de bénéficiaire, etc.). Concur dispose d'une équipe d'analystes spécialisés dans la Business Intelligence qui peut aider les entreprises à créer des rapports spécifiques ou plus complexes, puis les faire évoluer selon la loi ou les politiques internes.

## C. PARTENARIAT AVEC CEGEDIM

Concur et Cegedim ont mis en place un partenariat au niveau global afin d'apporter une réponse plus complète et plus efficace à leurs clients communs.

Via ce partenariat technologique, les deux sociétés ont développé des connexions automatiques et prêtes à l'emploi entre leurs systèmes. La solution Concur est ainsi directement connectée aux solutions « transparence » de Cegedim : OneKey et AggregateSpend360.

### 1. Connexion à la base de données OneKey de Cegedim

Avec Onekey, Cegedim garantit un référentiel complet contenant tous les bénéficiaires avec un enrichissement et une vérification quotidienne par enquête téléphonique. La connexion clé en main entre Concur et la base de données Onekey facilite le travail des forces commerciales notamment pour la recherche de bénéficiaires lors de la saisie de la dépense et permet de disposer d'une base totalement à jour. Pour l'utilisateur, l'accès à la base de données se fait en temps réel à partir de sa note de frais Concur. Cette passerelle lui permet d'associer à chaque dépense le bénéficiaire correspondant et les détails exigés par la loi (définis selon les

prérequis de transparence localement). Les données relatives aux bénéficiaires sont précises et homogènes (pas de maintenance des données et plus de doublons).

## COMMENT ÇA MARCHE ?

---

-  Etape 1 : l'utilisateur saisit ses frais dans Concur Expense
  -  Etape 2 : il sélectionne « Type d'invité Cegedim»
  -  Etape 3 : OneKey remonte les données contact
  -  Etape 4 : l'utilisateur sélectionne le bon contact
  -  Etape 5 : les détails de l'invité sont importés automatiquement dans la note de frais dans les champs prévus à cet effet
- 

### 2. Connexion à la solution AggregateSpend360 de Cegedim

La solution AggregateSpend360 de Cegedim centralise l'ensemble des données provenant de tous les systèmes répertoriés : ERP, Concur Expense, solution de gestion des Meetings etc.

Elle permet de les consolider sur un bénéficiaire identifié de façon unique et de produire le rapport associé. Le rapport est défini par des règles de gestion associées et validées en partenariat avec Clifford Chance, cabinet d'avocat.

Aggregatespend360 permet ainsi de faciliter la production de rapports consolidés et donc la déclaration sur le site unique.

# Conclusion

Pour une réponse efficace aux obligations de déclaration telles que définies dans la loi Bertrand, les industriels du médicament, du matériel médical, les entreprises de la biotechnologie et cosmétiques ont tout intérêt à définir une organisation, des processus et des règles de gestion de notes de frais qui prennent en compte les particularités et complexités qui ont été évoquées dans ce livre blanc.

En matière de moyens à mettre en place, l'automatisation de la gestion des notes de frais est sans aucun doute la solution appropriée - pour ce type de dépense mais également pour tous les autres types de notes de frais des collaborateurs de l'entreprise. En la matière, une solution de gestion des notes de frais polyvalente et offrant les possibilités adéquates pour gérer l'ensemble des besoins, processus et règles de gestion évoqués ci-dessus, sera un allié de poids pour les sociétés qui doivent s'organiser de manière pérenne et efficace pour faire face aux enjeux de la loi Xavier Bertrand.

La solution de gestion des notes de frais Concur offre un large éventail de fonctionnalités permettant de respecter les obligations imposées par les réglementations en vigueur. Grâce à ces fonctionnalités dédiées, les entreprises concernées conservent une maîtrise totale des dépenses engagées au profit des professionnels de la santé. Elles peuvent procéder à tout moment aux contrôles et audits qu'elles jugent nécessaires. Elles sont organisées pour réaliser les déclarations exhaustives imposées par la loi dans les temps, de manière conforme et sans surcharge de travail pour les équipes impliquées dans la déclaration.

Du côté des collaborateurs, qui sont fortement impliqués dans le process, la solution offre l'avantage d'être disponible à tout moment, sur le web et via les mobiles. Les équipes terrain peuvent ainsi déclarer leurs notes de frais en temps réel, un véritable garant pour éviter les oublis et s'assurer de l'exhaustivité des dépenses au moment de la déclaration. Bénéficiant d'une interface intuitive, les collaborateurs sont accompagnés par la solution dès la saisie de leur dépense et n'ont qu'à suivre les quelques étapes logiques et fluides qui leur sont présentées. Autre élément fondamental : les erreurs ou les non respects sont identifiés au fil de l'eau. Les collaborateurs sont alertés en temps réel et corrigent ou complètent leur note de frais si nécessaire, avant de l'envoyer dans le processus de validation. Les erreurs et non-conformité sont très largement réduites.

---

## UNE FORTE PRÉSENCE INTERNATIONALE ET UNE EXPERTISE PHARMA RECONNUE

Disponibles en 27 langues, les solutions Concur sont utilisées dans plus de 120 pays. La solution peut être déployée dans plusieurs pays facilement et s'adapte aux spécificités de chaque marché et de chaque législation. Plus de 700 organisations et industriels de la santé font confiance à Concur, dont 17 des 20 plus grands laboratoires pharmaceutiques.

---



Concur est le leader mondial des solutions cloud et mobile de gestion des voyages d'affaires et des notes de frais. Combinant leadership technologique et expertise du voyage d'affaires et de la gestion de frais, l'entreprise est portée par la même ambition depuis sa création : simplifier et faciliter les déplacements et frais professionnels à la fois pour les collaborateurs et les gestionnaires de l'entreprise. En complément de ses produits web et mobile de réservation en ligne et de gestion des notes de frais, Concur propose des solutions innovantes et uniques pour consolider toutes les informations liées aux déplacements et frais professionnels. Concur propose une gamme de solutions qui donne la possibilité de conjuguer flexibilité pour les collaborateurs et visibilité pour les entreprises.

Concur compte à ce jour plus de 20 000 clients répartis dans plus de 120 pays. Avec plus de 25 millions d'utilisateurs, Concur traite chaque année plus de 55 millions de transactions ce qui représente en valeur plus de 50 milliards de dollars de notes de frais. Concur accompagne des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité, des organisations privées comme des organisations publiques.



Pour en savoir plus,  
visitez notre site web :  
[concur.fr](http://concur.fr)

#### **Contact commercial**

Pour plus d'information sur nos produits et solutions,  
contactez nos conseillers commerciaux :

**Tél :** 00 800 45 51 66 97

**E-mail :** [contact.france@concur.com](mailto:contact.france@concur.com)

**Site web :** [concur.fr](http://concur.fr)